



# SENSIBILISATION AUX RISQUES ÉLECTRIQUES VÉHICULES ET ENGINS À ÉNERGIE ÉLECTRIQUE EMBARQUÉE

## OBJECTIF(S)

---

Permettre aux salariés de mettre en application les prescriptions de sécurité lors de l'exécution d'opérations sur les véhicules et engins à source d'énergie électrique embarquée.

S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les situations propres à leurs établissements.

## PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

---

Personnel chargé d'assurer des opérations dans l'environnement des équipements électriques sous réserve de ne pas dépasser une tension de 60V DC ou 25V AC et une capacité de 180Ah.

## PRÉREQUIS

---

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

## DURÉE

---

**Durée** : 7 heures

**Mode d'organisation** : Présentiel

## NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

---

De 1 à 12 stagiaires.

## PROGRAMME

---

### Notions élémentaires d'électricité :

- Le principe de l'électricité.
- Les notions de signaux continu et alternatif.
- Les grandeurs et unités usuelles (Volt, Ampère, Ohm, Watt).
- Les domaines de tensions et les caractéristiques des conducteurs.
- Architecture des véhicules/engins thermiques, électriques et hybrides.

### La sensibilisation aux risques électriques :

- Les risques de l'électricité et les différents mécanismes d'électrisation.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- La résistance du corps humain.
- Les risques en fonction des tensions.

### La prévention du risque électrique :

- Principes généraux de prévention.

- Respect des canalisations isolées.
- Opération sur les générateurs.
- Conduite à tenir en présence de risque électrique.

**Évaluation des acquis par un test théorique et pratique :**

- Questionnaire théorique.
- Mise en situation pratique sur installation représentative.

## MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

Théorique en salle de formation.

Mise en situation pratique sur véhicules/engins du client ou véhicules/engins d'exercice.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

---

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama et vidéos.

Véhicules/engins d'exercice et matériel.

## MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

---

**Évaluation des acquis par un test théorique et pratique.**

À l'issue de la formation théorique et pratique, un avis après formation permettant l'autorisation par son employeur de réaliser des opérations à proximité des véhicules/engins électrique est adressé à l'employeur.

Périodicité de recyclage selon la norme NF C 18-550 : 3 ans.

## CONSIGNES PARTICULIÈRES

---